



Genève, le 22 septembre 2020
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé

Déploiement général du dispositif de Coordination des soins de la personne âgée fragile (COGERIA)

Après un an de phase pilote, le dispositif de coordination des soins de la personne âgée fragile (COGERIA) entre désormais dans une phase de déploiement général et s'étendra, à terme, à l'ensemble du canton. Destiné à couvrir les besoins des personnes âgées les plus fragiles à Genève, le dispositif, qui valorise le travail interprofessionnel, vient compléter l'offre existante du réseau de soins genevois en améliorant la qualité de la prise en charge des bénéficiaires.

Lancé en mai 2019, le dispositif COGERIA est le fruit d'une collaboration entre le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES) et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), l'Institution genevoise de maintien à domicile (Imad), l'Association des médecins du canton de Genève (AMGe), Genève-Médecins (GeMed), Pro Senectute Genève, l'association Promotion des réseaux intégrés des soins aux malades (PRISM) et Alzheimer Genève.

Ce dispositif, qui s'inscrit dans la politique publique du maintien à domicile mise en œuvre par le canton de Genève, favorise l'anticipation et la coordination des soins autour des personnes âgées fragiles. Il a pour objectifs d'éviter une éventuelle hospitalisation inappropriée, de limiter les passages aux urgences non coordonnés et, le cas échéant, de faciliter le retour à domicile en organisant les ressources ambulatoires à disposition. Outre ces aspects, COGERIA intègre un volet de prévention, en anticipant les conduites à tenir en cas de dégradation de l'état de santé des bénéficiaires.

Durant sa phase pilote, le dispositif COGERIA s'est adressé uniquement aux résident-e-s âgé-e-s de 65 ans et plus des quartiers de la Servette et de Meyrin. Une convention signée le 1er juillet 2020 entre le DSES, les HUG, l'Imad, l'AMGe et Pro Senectute Genève a marqué la fin de cette phase pilote, scellant l'engagement des parties prenantes dans le déploiement progressif du dispositif dans le reste du canton jusqu'à fin 2023, pour couvrir à terme l'ensemble du territoire genevois.

- Cogeria.ge.ch

Pour toute information complémentaire: M. Adrien Bron, directeur général de la santé, DSES, T. 022 546 50 26.